

GUIDE DE COMMUNICATION INCLUSIVE

Édition de mars 2021

**Section de traduction française
de l'Organisation maritime internationale**



Avant-propos

Dans un souci d'égalité et de respect de la diversité, valeurs fondamentales auxquelles est attachée l'OMI, il est proposé d'adopter une communication inclusive dans l'ensemble des textes traités par la Section de traduction française.

En effet, certaines pratiques de la langue française peuvent être perçues comme excluant les femmes, voire comme renforçant les stéréotypes de genre. À l'heure où l'OMI cherche à accroître la présence et la visibilité des femmes dans le secteur maritime, cette démarche d'inclusion revêt une importance toute particulière, permettant de faire évoluer la langue et par là même le système de pensée qui y est associé.

Les pratiques en matière de communication inclusive sont très diverses au sein de la Francophonie et il n'est guère aisé de les transposer dans le français tel qu'il s'emploie dans les organisations internationales. Après avoir passé en revue et mis à l'essai certaines de ces pratiques, la Section de traduction française propose quelques orientations générales à suivre pour écrire sans exclure, tout en respectant les normes et usages linguistiques traditionnels.

La question étant d'actualité, ces orientations sont appelées à évoluer. En tout état de cause, il conviendra de systématiquement faire preuve de discernement et de cohérence.

**Objectif de
développement durable 5**

Parvenir à l'égalité des sexes et
autonomiser toutes les femmes
et les filles

Les fondements

**Résolution A.1147(31) de
l'Assemblée de l'Organisation
maritime internationale**

"ENCOURAGE l'Organisation et ses
organes subsidiaires compétents à
prendre en considération l'égalité des
sexes, y compris à promouvoir la
garantie d'un environnement sûr aux
femmes du secteur maritime, et à tenir
compte de ces considérations dans
leurs travaux"

**Thème de la Journée mondiale
de la mer de 2019**

L'autonomisation des femmes
dans la communauté maritime

1. Doublets

1.1. Règle générale

On utilise le doublet en règle générale, c'est-à-dire les formes féminine et masculine : **les observateurs et observatrices, celles et ceux.**

Plutôt que

Les **représentants** des États Membres suivants ont pris la parole :

Préférer

Les **représentantes et représentants** des États Membres suivants ont pris la parole :



Si la désignation est formée d'un nom et d'un adjectif qui fait partie intégrante de cette désignation, on répète le nom et l'adjectif : **le directeur général ou la directrice générale.**

Si la désignation est formée d'un nom et d'un complément, on peut ne pas répéter le complément : **les techniciennes et techniciens chargés de l'installation.**



Dans le cas particulier des vacances de poste, on mentionne les formes féminine et masculine dans le titre, puis on emploie le terme épiciène **titulaire** précédé des articles féminin et masculin : **cheffe ou chef de service, la ou le titulaire s'acquittera des fonctions suivantes.**



1.2. Exceptions

- **Tableaux et documents volumineux, répétitifs ou à caractère administratif**

À titre exceptionnel, par exemple dans les tableaux dont l'espace est restreint et dans les documents volumineux, répétitifs ou à caractère administratif, on peut utiliser les barres obliques ou les parenthèses : ***le/la fonctionnaire, les adjoint(e)s.***



- **Situations d'indétermination**

Lorsqu'il est question d'un ensemble qui désigne une entité constituée d'individus (et non pas les individus eux-mêmes), on peut employer le masculin à valeur générique : ***les constructeurs, les fournisseurs et les installateurs devraient appliquer les directives ci-jointes*** (dans ce cas précis, il s'agit de l'entreprise qui construit, qui fournit et qui installe, et non pas des individus qui se chargent de la construction, de la fourniture et de l'installation).

1.3. Ordre des mots

L'ordre des noms d'un doublet est libre lorsqu'il n'y a pas d'accord en genre à faire. S'il faut accorder avec un adjectif ou un participe, cet accord se fait au masculin et le nom masculin est placé à côté du mot à accorder pour des raisons d'euphonie et de lisibilité. Dans une énumération de doublets au sein d'une même phrase ou d'un même paragraphe, il convient d'appliquer systématiquement le même ordre.

Plutôt que

Les **participants et participantes** inscrits au cours de formation régional étaient au nombre de 15.

Préférer

Les **participantes et participants** inscrits au cours de formation régional étaient au nombre de 15.



1.4. Questions de grammaire

En ce qui concerne les articles :

- au pluriel, on ne répète pas l'article puisqu'il s'applique à la fois à la forme féminine et à la forme masculine : **les expertes et experts, des intervenants et intervenantes.**
- au singulier, en revanche, il faut répéter l'article puisque celui-ci diffère selon le genre : **le candidat ou la candidate, une employée ou un employé.**



En ce qui concerne les accords (adjectifs et participes), on s'en tient à la règle de grammaire selon laquelle c'est le nom masculin qui régit l'accord : **les citoyennes et citoyens présents, la ou le responsable est chargé des tâches suivantes.**

En ce qui concerne les pronoms, la reprise se fait par un article masculin : **Les directrices et directeurs ont décidé de faire appliquer le règlement. Ils ont entériné cette décision dans le document XXX.**



Plutôt que

Les présidentes respectives et les présidents respectifs des Comités sont **convenu(e)s** de ...
Elles/ils ont été **soutenu(e)s** par ...

Préférer

Les présidentes et présidents respectifs des Comités sont **convenus** de ... **Ils** ont été **soutenus** par ...

2. Termes collectifs, formes épiciques et tournures neutres

Lorsque les doublets ne sont pas possibles ou que l'on souhaite utiliser une formulation plus courte, il est recommandé d'employer, dans la mesure du possible, des termes collectifs, formes épiciques (qui peuvent être employées au féminin et au masculin sans variation) et tournures neutres.

Formes épiciques
(substantifs, adjectifs ou pronoms), au singulier ou au pluriel : **titulaire, spécialiste, fonctionnaire, secrétaires, membres, cadres, efficace, apte, convenable, personne, on, quiconque, etc.**

Termes collectifs :
gens de mer, personnel, équipage, secours, humanité, communauté, population, présidence/vice-présidence, délégation, direction, équipe, corps, etc.

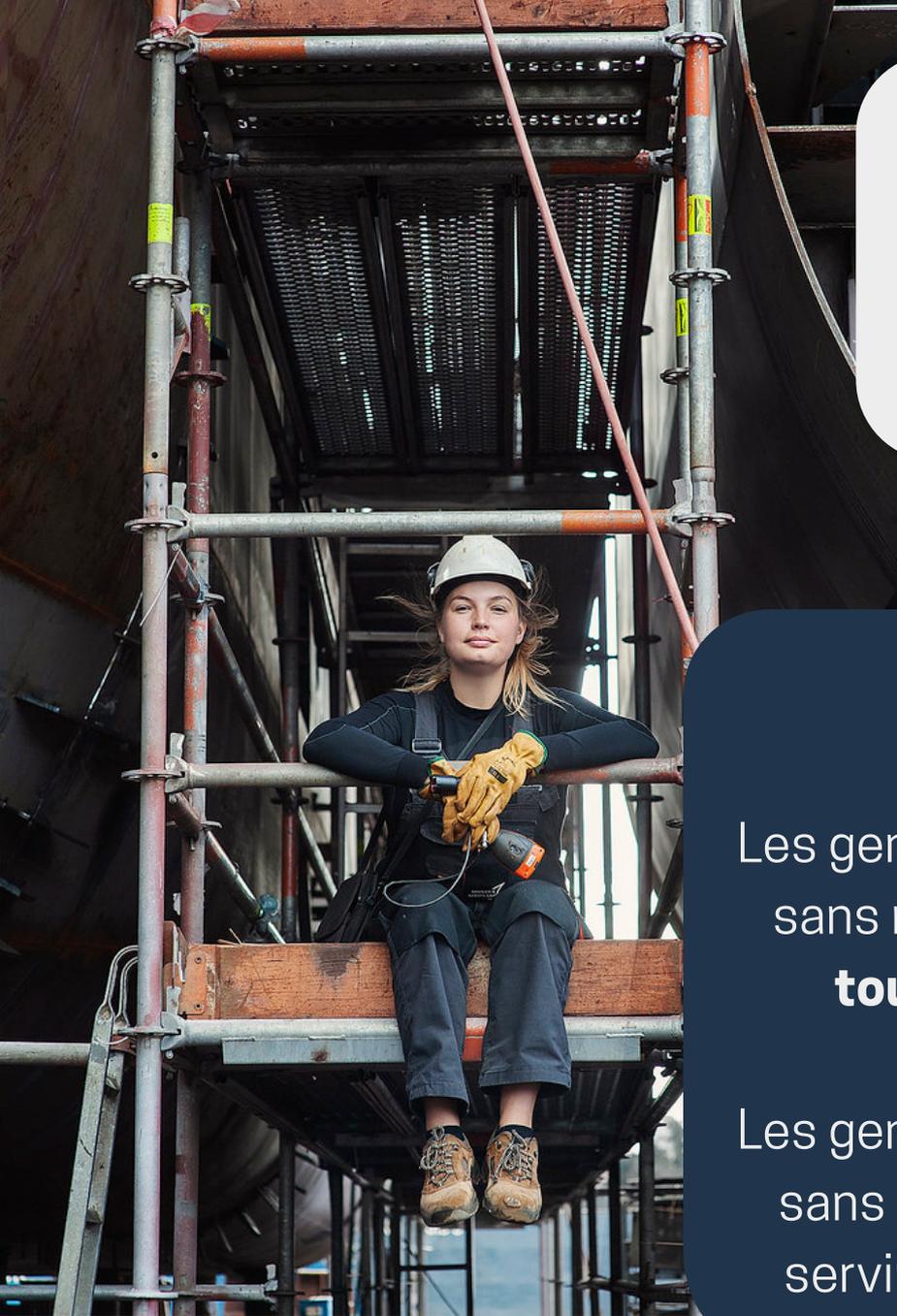
Tournures neutres :
formules impersonnelles, voix active/passive, emploi de l'infinitif, nominalisation, incise **femme ou homme** (après un nom singulier) / **femmes et hommes** (après un nom pluriel), etc.

Ainsi, lorsqu'il est fait référence à un membre, participant ou observateur dont on ne connaît pas le sexe, on peut employer le terme collectif **délégation : la délégation a formulé une observation en séance plénière.**



De même, lorsque l'on mentionne la fonction de président en général, sans faire référence à une personne élue en particulier (par exemple, dans un texte administratif comme un règlement intérieur), on peut avoir recours au terme collectif **présidence : le Comité élit la présidence et la vice-présidence à l'unanimité.**

Il convient, bien sûr, d'utiliser ces solutions à bon escient. Quand on connaît le sexe de la personne à qui il est fait référence, on utilise la version féminine ou masculine, selon le cas : **l'observateur de Greenpeace, la Présidente du Groupe de travail.**



Plutôt que

Les gens de mer travaillent sans relâche pour servir les **hommes** du monde entier.

Préférer

Les gens de mer travaillent sans relâche pour servir **toute l'humanité.**

Les gens de mer travaillent sans relâche pour **nous** servir, **toutes et tous.**

Plutôt que

Chaque **orateur** disposera de 3 minutes pour faire son intervention.

Préférer

Chaque **personne ayant la parole** disposera de 3 minutes pour faire son intervention.

Plutôt que

Chacun doit être vigilant.

Préférer

Chacun et chacune doit
faire preuve de
vigilance.



Plutôt que

Les **sauveteurs**
comptent **les blessés**
et **les morts**.

Préférer

Les **secours** comptent **les**
personnes blessées et
décédées.

Les **secours** comptent **les**
victimes, blessées et
décédées.

Plutôt que

Vous serez convoqué à un entretien par l'OMI.

Préférer

L'OMI vous convoquera à un entretien.

Plutôt que

Les **chefs** de chaque section ont fait appliquer de nouvelles règles.

Préférer

Les **responsables** de chaque section ont fait appliquer de nouvelles règles.

Il a été décidé, au sein de chaque section, de faire appliquer de nouvelles règles.



3. Noms de professions, fonctions, titres et grades

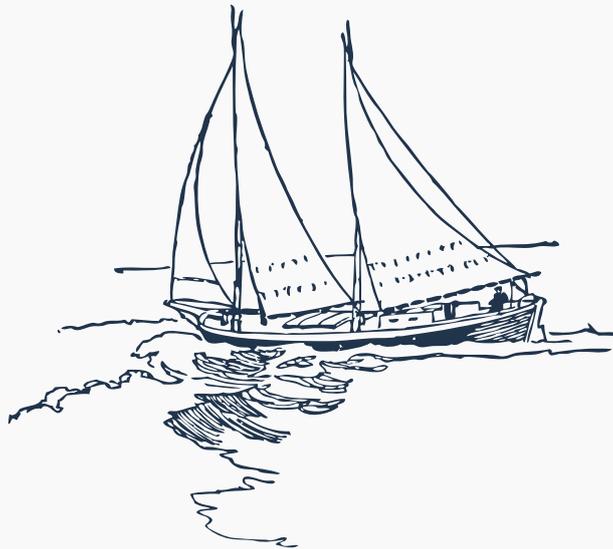
En ce qui concerne cette question, on pourra notamment se référer au Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions publié par le CNRS, et plus spécifiquement à la Liste indicative de substantifs féminins qui y figure (cliquer sur le lien indiqué dans les ressources en 4.).



Si l'on parle spécifiquement d'une femme, on utilisera la forme féminine (ou épiciène) du mot : ***l'ambassadrice, la mécanicienne, la cheffe d'État, l'opératrice.***

Dans le secteur maritime, les noms de professions, fonctions, titres et grades s'emploient le plus souvent au masculin, et on trouve même des mots pour lesquels aucune variante féminine n'existe (**matelot** et **marin**). De plus, les femmes du secteur ne sont pas toujours en faveur d'une féminisation de ces termes. Il convient donc de faire preuve de prudence.

Pour l'heure, en attendant que les travaux et consultations sur la question avancent, on se limitera à ajouter l'article féminin dans le cas des termes épicènes : **la ou le capitaine, la ou le pilote**. Dans tous les autres cas, on s'en tiendra à la variante masculine, étant entendu que l'on se réfère au grade, au titre ou à la fonction plutôt qu'à l'identité d'une personne : **le lieutenant, le commandant, l'officier**.



4. Pour aller plus loin

Exemples d'**initiatives** en cours à l'ONU et à l'OMI :

- Objectif de développement durable 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles (ONU)
- Activités de coopération technique relatives à la place des femmes dans le secteur maritime (OMI)
- Réseau IMOGENder (OMI)



Liste (non exhaustive) de **ressources** francophones :

Organisations internationales :

- [Orientations pour un langage inclusif en français \(ONU\)](#)
- [Promotion de l'égalité des sexes par le biais du langage \(ONU Femmes\)](#)
- [Guide de typographie \(CERN\)](#)

Institutions de l'Union européenne :

- [Usage d'un langage neutre du point de vue du genre \(Parlement européen\)](#)

Belgique :

- [Inclure sans exclure \(Fédération Wallonie-Bruxelles\)](#)

Canada :

- [Féminisation des textes \(Gouvernement du Canada\)](#)
- [Féminisation et rédaction \(Office québécois de la langue française\)](#)
- [Inclusivement : Guide d'écriture pour toutes et tous \(Université de Montréal\)](#)

France :

- [Femme, j'écris ton nom : Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions \(CNRS\)](#)
- [La féminisation des noms de métiers et de fonctions \(Académie française\)](#)
- [Pour une communication publique sans stéréotype de sexe \(Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes\)](#)

Suisse :

- [Guide de formulation non sexiste \(Chancellerie fédérale\)](#)
- [Rédaction inclusive et épïcène \(Université de Genève\)](#)

Le présent Guide est le fruit de réflexions et travaux collectifs.

Ont participé à son élaboration les membres de la Section de traduction française de l'OMI suivants : Vincent Aubry, Catherine Bécour, Fanny Bourgeois, Éloïse Laherte, Marie Mérigeau, John Mitchell, Aurélie Mutebi, Brigitte Servas et Daniel Ulivi.

Y ont également apporté de précieuses contributions Marie Caillerie, Directrice de NauticalLex, et Philippe Janvier, Représentant permanent adjoint de la France auprès de l'OMI.